

**PORNOGRAPHIE
AGRESSION
VIOL
VIOL
SEXUELLE
HARCÈLEMENT
INTIÈRE SEXISTE**

LA CFDT VOUS PROTÈGE DANS VOTRE ENTREPRISE. Vécu majoritairement par les femmes, le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est dénoncé depuis longtemps par la CFDT comme une atteinte grave à leur dignité et à leurs droits, un obstacle important à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes et un agissement inacceptable qui doit être sanctionné.

Harcèlement et violences sexuelles au travail : vous êtes victime ou témoin. Portez les faits devant la section syndicale CFDT de votre lieu de travail.

[LE SYNDICAT EST UN LIEU D'ÉCOUTE ET DE SÉCURITÉ]

Une personne victime de harcèlement ou de violences sexuelles au travail peut en toute confiance et en toute confidentialité venir en parler et s'informer sur ses droits et recours, qu'ils soient internes ou externes à l'entreprise/l'administration.

Avec l'accord de la victime, la CFDT intervient auprès de l'employeur,

qui a une obligation de sécurité envers ses salarié-e-s. Si l'employeur ne réagit pas de manière appropriée, la CFDT mobilisera le CHSCT et l'inspection du travail, en continuant d'agir aux côtés de la victime de violences.

Le harcèlement sexuel, les violences au travail sont, pour les salarié-e-s et l'entreprise, des situations graves, traumatisantes.

[MIEUX VAUT PRÉVENIR QUE GUÉRIR]

C'est pourquoi la section syndicale CFDT de votre entreprise va mettre en place, avec l'employeur, un plan de prévention des violences faites aux femmes au travail.

VOUS ÊTES VICTIME

NE RESTEZ PAS ISOLÉE. Votre malaise est le meilleur indicateur. Il détermine la frontière entre compliments et des propos/gestes inopportuns et imposés.

Propos et injures sexistes, affichage pornographique, chantage, menaces, exhibition, agressions sexuelles, tentative de viol et viol...

[CES VIOLENCES SONT SANCTIONNÉES PAR LA LOI]

Vous vous sentez humiliée, vous avez peur, vous n'êtes plus respectée : ne restez pas isolée.

QUE FAIRE ?

La première chose, c'est d'en parler :

[À vos ami-e-s, conjoint, parents, médecin traitant...
Le silence ne profite qu'au harceleur.

[Aux délégué-e-s CFDT dans l'entreprise ou à la permanence CFDT la plus proche. Ils vous accueilleront et vous aideront dans la marche à suivre pour mettre fin au harcèlement ou aux violences.

[LA COUPABLE, CE N'EST PAS VOUS]

Avec l'aide des délégué-e-s :

- Alerte votre employeur (s'il n'est pas l'auteur des faits) pour qu'il intervienne.

Il est responsable de votre sécurité et de votre bien-être au travail.

- Alerte en parallèle l'Inspection du travail.

- Consultez un médecin du travail. Faites-vous délivrer un certificat médical aussi précis que possible.

- Prenez des notes, tenez un journal des agissements du harceleur (contexte, lieu, dates, paroles et gestes exacts...).

- Gardez toutes les preuves de ce harcèlement ou de ces violences : messages, cadeaux, plaintes, arrêts de travail...

UNE COLLÈGUE EST VICTIME

LA PREMIÈRE CHOSE C'EST DE LUI PARLER. Il est souvent difficile pour les victimes de harcèlement sexuel et de violences sur le lieu de travail d'en faire part à leurs collègues. Mais certains signes peuvent vous donner à penser que l'un-e de vos collègues est victime de harcèlement sexuel ou de violences dans l'entreprise :

[L'ambiance sur le lieu de travail est mauvaise (moqueries, réflexions désobligeantes, courriels offensants ou humiliants...)

[Une collègue semble déprimée, souvent en larmes ou absente sans raison...

[Des « rumeurs » courent sur votre collègue.

Si la victime de harcèlement sexuel ou de violence vous alerte, ou si vous soupçonnez une situation difficile...

QUE FAIRE ?

Parlez-en avec votre collègue, soutenez-la. Nous avons souvent l'impression que nous allons gêner et déranger les victimes en leur posant des questions, alors qu'elles sont en réalité dans l'attente de cette démarche pour dévoiler les violences.

[PARLEZ-EN À VOS REPRÉSENTANT-E-S CFDT OU CONTACTEZ LA CFDT PARIS]

Avec le syndicat, vous n'êtes plus seule : Le syndicat intervient auprès de l'employeur qui a une obligation de sécurité des salariés.

Le syndicat multiplie les démarches pour empêcher le harceleur de nuire.

« À LA CFDT, ON N'A PAS RICANÉ, ON NE M'A PAS DIT QUE JE ME FAISAIS DES IDÉES. ON M'A ÉCOUTÉE. ON M'A AIDÉE À ME DÉFENDRE »

Pour que les femmes soient

[RESPECTÉ-E-S]

dans l'entreprise comme elles doivent l'être partout ailleurs, nous créons un dispositif de :

[Sensibilisation des équipes syndicales.

[Formation des militant-e-s à la prise en charge des violences faites aux femmes au travail.

[Prévention des violences sur le lieu de travail.

[Accueil dans nos structures des femmes victimes de violences au travail.

<http://respectees.cfdtparis.com>
CFDT PARIS : 01 42 03 88 25

Avec le soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France et de la Ville de Paris.

 **cfdt**
des femmes, des actions
Paris

[RESPECTÉ-E-S]
La CFDT Paris lutte contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes au travail.